

Contrôle officiel des aliments pour animaux

Rapport annuel 2014



La vache, représentante typique des animaux de rente: Agroscope contrôle sur mandat de la Confédération aussi bien les aliments pour animaux de rente que pour animaux de compagnie (images: Agroscope).

Sur mandat de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), la station de recherche Agroscope contrôle la production et la mise en circulation d'aliments pour animaux de rente et de compagnie et homologue les nouvelles substances destinées à l'alimentation animale. Son activité a pour but principal d'éviter que des substances nocives ou indésirables ne soient distribuées aux animaux, et qu'elles n'atteignent ainsi l'assiette des

consommatrices et des consommateurs via les denrées alimentaires d'origine animale.

Les contrôles contribuent aussi à protéger les détentrices et les détenteurs d'animaux contre les fraudes et à veiller à une utilisation des aliments respectueuse de la santé des animaux et de l'environnement.

Ce rapport retrace les activités du contrôle officiel des aliments pour animaux de l'année 2014 ainsi que les résultats obtenus.



Des contrôles réguliers dans les entreprises de production et de commercialisation

En effectuant régulièrement des inspections dans les entreprises de production et de commercialisation et en analysant les aliments pour animaux, Agroscope contribue à la protection de la santé humaine et animale ainsi qu'à celle de l'environnement.

Lors des inspections, Agroscope contrôle si les entreprises respectent les exigences légales en vigueur. Elle prélève des échantillons d'aliments pour animaux et les analyse sur différents paramètres pour contrôler leur conformité.

L'actualité joue un rôle très important

Le Contrôle officiel des aliments pour animaux (groupe de recherche "Aliments pour animaux" d'Agroscope) tient compte de différents critères pour l'organisation de ses activités : les exploitations à inspecter sont priorisées entre autres en fonction de leur domaine d'activité, du volume des aliments produits et commercialisés ainsi que des résultats des contrôles précédents. Des critères similaires sont appliqués pour déterminer le type et le nombre d'échantillons d'aliments à prélever, en tenant compte aussi du risque de contamination.

L'actualité joue aussi un rôle très important: Agroscope procède souvent à des éclaircissements suite à des annonces internationales. Bien que la Suisse n'ait été directement concernée par aucun scandale en 2014, elle a été citée plusieurs fois dans le système européen d'alerte rapide RASFF (rapid alert system for food and feed). Il faut cependant préciser que dans la plupart des cas, les aliments pour animaux concernés n'ont pas été importés en Suisse, mais mis en circulation sur le marché international par des entreprises dont le siège est en Suisse. Dans les autres cas, Agroscope a réagi immédiatement en prenant des mesures allant jusqu'à la destruction de la marchandise.

Toujours des lacunes dans le respect des exigences aux entreprises

Contrôle des entreprises

En 2014, Agroscope a effectué 401 inspections dans 354 entreprises.

Tableau 1: Contrôles d'entreprises en 2014

Types d'entreprises	Nbre d'entreprises au 31.12.2014	Nbre d'entrepr. inspectées
...enregistrées pour la production d'additifs et de prémélanges	7	3
...agréées pour la production d'additifs et de prémélanges	37	27
...enregistrées pour la production de matières premières et d'aliments composés pour animaux de rente	520	155
...agréées pour la production de matières premières et d'aliments composés pour animaux de rente	43	23
...enregistrées et/ou agréées pour l'importation et/ou la commercialisation d'aliments pour animaux de rente	473	74
...enregistrées et/ou agréées pour la production d'aliments pour animaux de compagnie (petfood)	119	24
...enregistrées et/ou agréées pour l'importation et/ou la commercialisation d'aliments pour animaux de compagnie (petfood)	233	48
Total	1432	354

Lors des inspections, divers points sont contrôlés, parmi lesquels:

- Conformité des produits en stock ;
- Conformité des moyens de transport (camion ou contenant) ;
- Livraison d'additifs;
- Conformité de l'entreprise:
 - Propreté et adéquation des locaux et installations ;
 - Formation, organisation et nombre de collaborateurs ;
 - Traçabilité des produits ;
 - Plan de contrôle de la qualité et échantillons-témoins ;
 - Bonnes pratiques de stockage et de transport ;
 - Documentation (pour la traçabilité);
 - Réclamations et rappels de produits.
- Utilisation d'une procédure écrite selon les principes HACCP ;
- Séparation des flux de marchandise dans les entreprises qui produisent des aliments pour animaux de rente et des aliments pour animaux de compagnie (avec des composants d'origine animale).

La proportion d'entreprises actives dans le domaine des aliments pour animaux de rente dans lesquelles des manquements ont été constatés s'élève à 41 %. Un retour sur les six dernières années permet de constater que ce chiffre reste stable.

Les contestations ont principalement porté sur des questions de propreté insuffisante, de traçabilité lacunaire, de procédures incorrectes en ce qui concerne les échantillons-témoins ou de mise en œuvre lacunaire des mesures dans le cadre de l'utilisation des concepts HACCP ou des guides de bonnes pratiques.

Bien que la plupart des manquements constatés n'aient pas d'influence directe sur la sécurité des aliments fabriqués, Agroscope constate que chaque année, des lacunes subsistent dans la conduite des entreprises.



Un inspecteur au travail : en route par tous les temps.

Dans la plupart des cas, les entreprises corrigent immédiatement les manquements. Pour ceux qui représentent une violation grave de la législation ou qui doivent être corrigés au plus vite pour d'autres raisons, Agroscope impose des délais fermes. Pour cinq entreprises, les manquements étaient tels que des mesures administratives ont dû être prises.

La plupart des entreprises du secteur petfood sont actives dans l'importation ou la commercialisation d'aliments pour animaux de compagnie. Les 119 entreprises de production enregistrées ou agréées sont pour la plupart des entreprises ou des personnes qui fabriquent d'infimes quantités d'aliments pour animaux ou qui les reconditionnent simplement avant de les mettre en circulation dans le commerce de détail. Le nombre de fabricants de petfood industriels a fortement diminué au cours des années précédentes et certaines entreprises ont même externalisé leur production à des mandataires étrangers. Dès lors, les contrôles effectués dans les entreprises de commercialisation portent avant tout sur les conditions de stockage, la documentation concernant la traçabilité ainsi que sur les produits eux-mêmes.

Les contrôles effectués dans les entreprises de production se font selon le même schéma que dans les entreprises actives dans le domaine des aliments pour animaux de rente (voir plus haut), adapté aux activités effectivement exercées.

La plupart des manquements constatés porte sur des documents manquants, des conditions de stockage insuffisantes ou sur le traitement des réclamations et des éventuels rappels de produits. Aucune mesure administrative n'a dû être prise.

Conclusion: La conduite de l'entreprise représente une base importante pour une mise en œuvre correcte de la législation. Malheureusement, on n'y prête souvent pas assez d'attention!

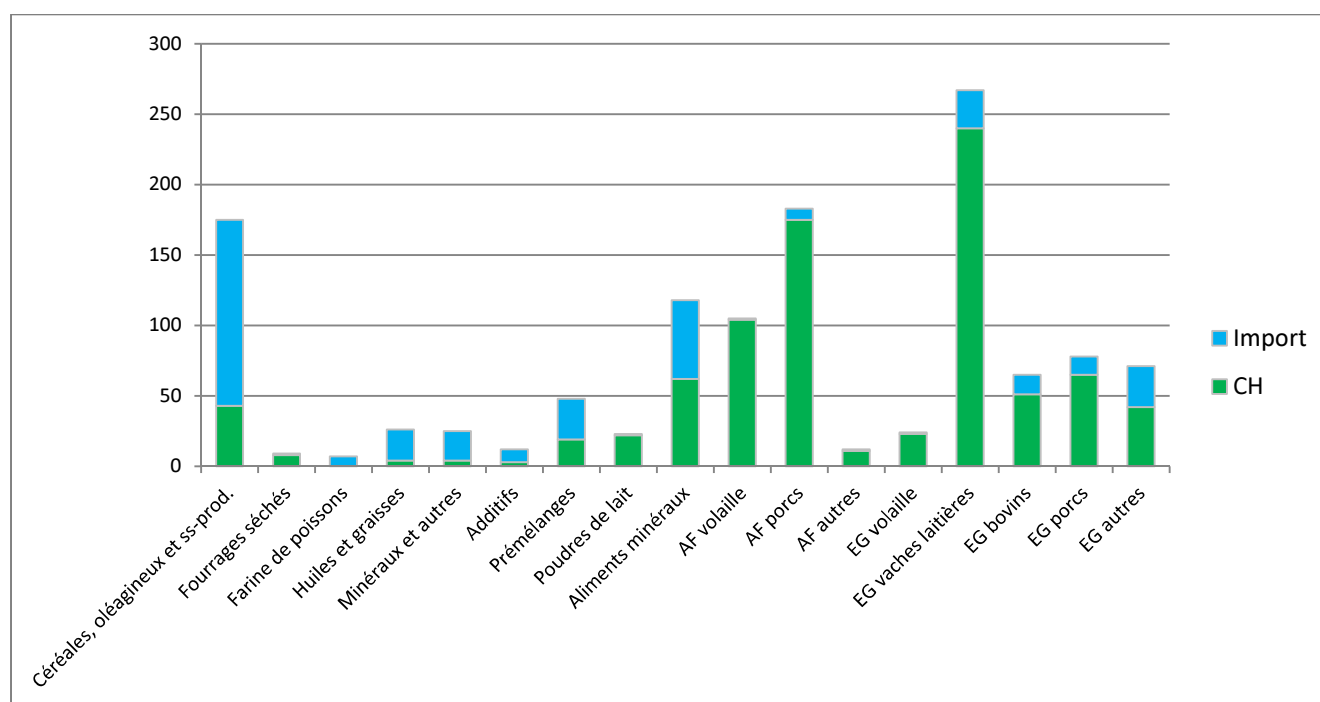
Les aliments pour animaux commercialisés en Suisse sont généralement sûrs

Contrôle des aliments pour animaux de rente

La plupart des inspections réalisées par Agroscope comportent une prise d'échantillons d'aliments, qui sont ensuite analysés par la station de recherche ou par des laboratoires externes accrédités.

En 2014, 1329 échantillons d'aliments pour animaux de rente ont été prélevés et analysés (voir graphique 1).

Graphique 1: Contrôle des aliments pour animaux de rente en 2014



Répartition des échantillons d'aliments pour animaux de rente analysés en 2014.

Explications:

- Céréales, oléagineux et ss-prod. = céréales, graines d'oléagineux, légumineuses, tubercules, racines et sous-produits
- Minéraux et autres = matières premières d'origine minérale et autres;
- AF = aliments complets;
- EG = aliments complémentaires

Les résultats sont répartis dans les trois catégories suivantes:

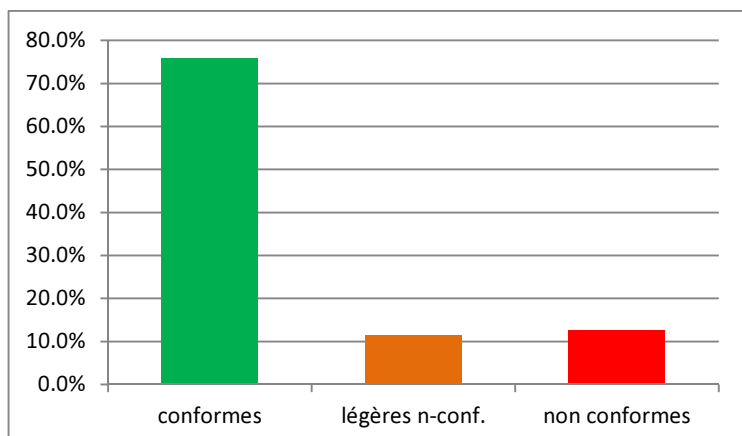
Conforme: Les déclarations (étiquettes) sont complètes et les teneurs analysées correspondent aux exigences – cela signifie qu'elles ne dépassent pas les tolérances officielles fixées à l'annexe 7 de l'ordonnance sur le Livre des aliments pour animaux (OLALA, RS 916.307.1) – ainsi qu'à la déclaration. Les teneurs maximales en additifs et en substances indésirables sont également respectées.

Avec légères non-conformités: Déclarations incomplètes et erronées (ce qui concerne la plus grande partie des cas répertoriés dans cette catégorie) ou teneurs différentes de la déclaration, mais qui correspondent à la valeur attendue en fonction de la formule de fabrication. Si une valeur nutritive diffère de la valeur déclarée en dépassant légèrement la tolérance officielle, cela constitue aussi une légère non-conformité. Ces non-conformités sont sanctionnées par un avertissement ou par une sanction pécuniaire légère, conformément à l'art. 169, alinéa 1, let. a de la loi sur l'agriculture (LAgr).

Non conforme: Produits pour lesquels les tolérances officielles ne sont pas respectées ou pour lesquels des additifs (tels que des enzymes ou des probiotiques) sont déclarés mais n'ont pas pu être détectés lors de l'analyse. Les aliments qui contiennent des substances interdites (p.ex. antibiotiques) ou indésirables (p.ex. dioxines, voir annexe 10 de l'OLALA) sont aussi non-conformes. Ces non-conformités font l'objet d'une sanction pécuniaire selon l'art. 169, alinéa 1, let. a de la LAgr.

Trois quarts (75,8 %) des échantillons analysés n'ont pas fait l'objet de contestations. La proportion des échantillons avec de légères non-conformités s'est élevée à 11,4 % et le nombre d'échantillons non conformes était de 12,7 %.

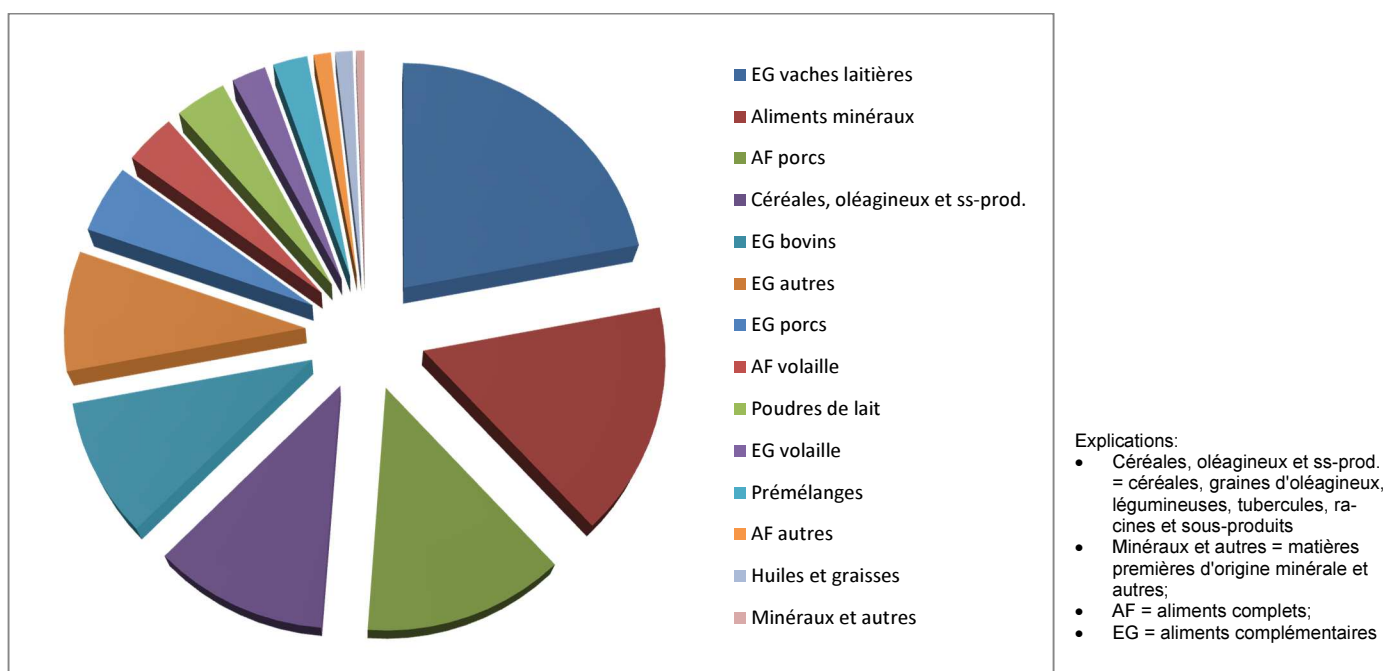
Graphique 2: Contrôle des aliments pour animaux de rente 2014



Résultats des analyses effectuées sur les échantillons d'aliments pour animaux de rente en 2014

Agroscope a constaté des non-conformités dans presque toutes les catégories d'aliments pour animaux de rente. Le graphique 3 montre toutefois que les aliments complémentaires pour vaches laitières, les aliments minéraux et les aliments complets pour porcs représentent la moitié des contestations. Cela est principalement dû à des teneurs (en éléments nutritifs, en minéraux, en vitamines ou en oligo-éléments) qui varient passablement.

Graphique 3: Aliments pour animaux de rente non conformes en 2014

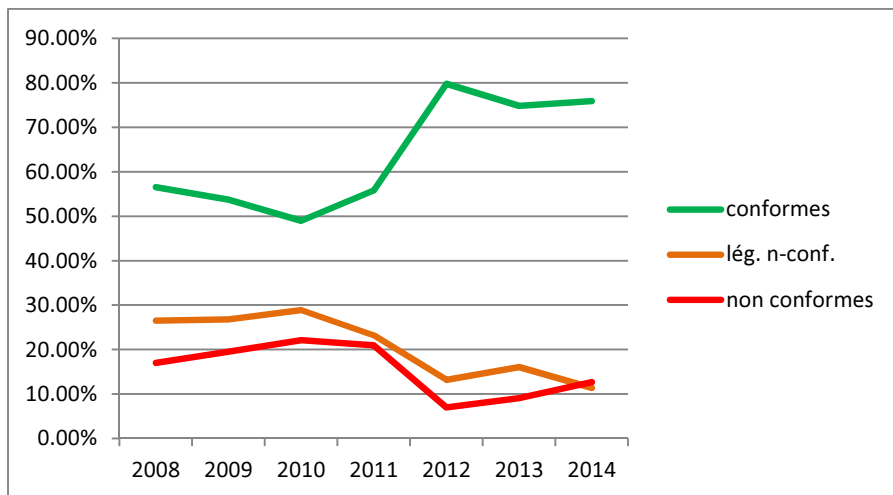


Répartition des échantillons d'aliments pour animaux de rente non conformes par catégorie pour 2014.

Agroscope relève qu'il s'agit dans presque tous les cas de contestations portant sur des fraudes sans conséquence directe sur la sécurité des aliments pour animaux. Concrètement: Les teneurs analysées ne correspondaient pas aux valeurs déclarées, les tolérances officielles n'étaient pas respectées ou la déclaration était incomplète ou erronée.

Un retour sur les sept dernières années permet toutefois de constater une tendance réjouissante à l'amélioration de la situation, puisque la proportion des échantillons conformes a augmenté de 50 % à 75 %. La proportion d'échantillons avec des légères non-conformités suit elle aussi un développement positif en diminuant de plus de 50 %. Il est cependant à relever que la proportion des échantillons d'aliments avec des résultats d'analyses non conformes augmente de nouveau depuis 2012.

Graphique 4: Evolution des proportions d'échantillons depuis 2008



Evolution des proportions des échantillons d'aliments pour animaux de rente conformes et non conformes 2008 - 2014.

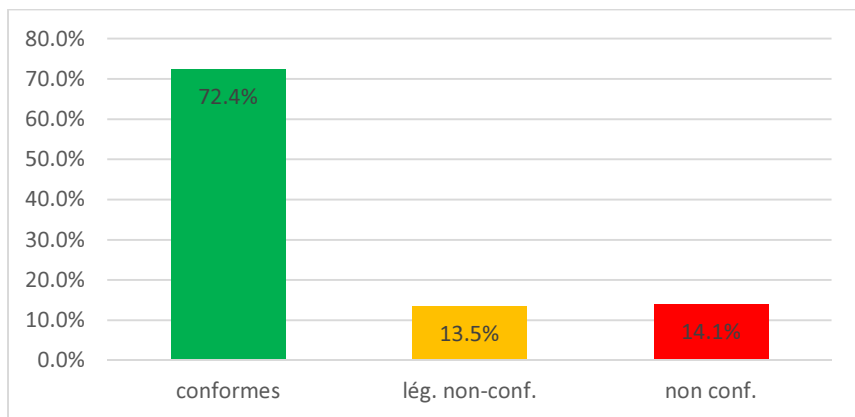
Résultats des aliments indigènes

Lors des contrôles, Agroscope fait la distinction entre aliments indigènes et aliments importés. Les aliments pour animaux suisses sont des matières premières ou des aliments composés qui ont été fabriqués en Suisse.



Sur les 968 échantillons d'aliments pour animaux de rente indigènes analysés, 697 étaient conformes, 131 comportaient de légères non-conformités et 135 n'étaient pas conformes.

Graphique 5: Contrôle des aliments pour animaux de rente suisses en 2014



Résultats des échantillons d'aliments pour animaux de rente indigènes pour 2014.

La plupart des non-conformités est due à des problèmes de déclaration: Soit celles-ci étaient incomplètes ou comportaient des erreurs, soit les teneurs en éléments nutritifs ou en additifs ne correspondaient pas à la déclaration. Cependant, certains cas plus sérieux ont été rencontrés :

- Suite à la découverte d'un dépassement massif de la teneur maximale en zinc, Agroscope a dû prendre des sanctions sévères contre un fabricant. Cela concernait un aliment complet pour porcelets, dans lequel des teneurs en zinc de 1'500 et 1'900 mg/kg ont été découvertes, alors que le maximum légal se situe à 150 mg/kg. Une partie de l'aliment avait déjà été affouragée et le solde a été mélangé dans un autre produit conformément aux prescriptions.
- Des éclaircissements approfondis ont été effectués suite à la découverte d'une teneur très élevée en aflatoxine B1 dans un aliment pour vaches laitières. Le produit à l'origine de la contamination était du gluten de maïs. La marchandise a été détruite.
- Dans d'autres cas, Agroscope a constaté une contamination croisée par le coccidiostatique narasine dans un aliment pour porcelets ainsi que des salmonelles dans des aliments pour veaux et pour volaille. Là aussi, la marchandise a été détruite.

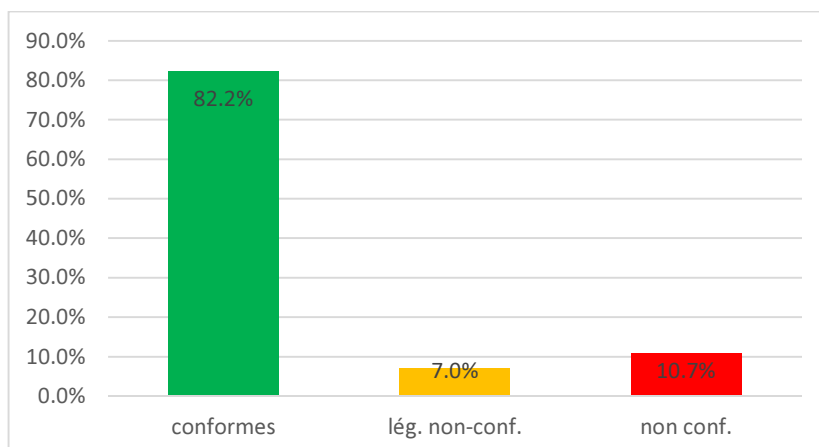
Résultats des aliments importés



Agroscope porte une attention particulière au contrôle des aliments importés. La station de recherche prélève la plupart des produits dans les entreprises indigènes, dans le cadre des contrôles de routine. D'autres échantillons sont pris régulièrement aux postes de douane.

Outre les échantillons prélevés pour le contrôle des OGM (voir plus bas), 298 échantillons ont été prélevés dans les entreprises. Comme on le constate à la lecture du graphique 6, la proportion des échantillons conformes était légèrement plus élevée que pour les aliments indigènes. 245 échantillons d'aliments pour animaux de rente importés étaient conformes, 21 présentaient de légères non-conformités et 32 n'étaient pas conformes.

Graphique 6: Contrôle des aliments pour animaux de rente importés en 2014



Résultats des échantillons d'aliments pour animaux de rente importés pour 2014, sans compter les échantillons pris pour le contrôle des OGM.

Les contestations ont porté essentiellement sur des problèmes de déclaration: Les étiquettes étaient incomplètes, comportaient des erreurs ou des allégations thérapeutiques non-autorisées ou alors les teneurs analysées (éléments nutritifs – additifs) ne correspondaient pas à la déclaration. Divers cas sérieux ont cependant aussi été rencontrés :

- Des teneurs trop élevées en aflatoxine B1 ont été relevées dans deux échantillons de gluten de maïs. Ces deux échantillons différents provenaient cependant de la même charge. Des éclaircissements approfondis de la part d'Agroscope ont permis de découvrir que la marchandise avait été revendue à divers acteurs et qu'elle était déjà épuisée. Les chimistes cantonaux concernés ont été informés. Les contrôles effectués par ces autorités cantonales n'ont pas permis de découvrir de contamination du lait par l'aflatoxine.
- De la chlortétracycline a été détectée dans un aliment pour veaux. Le produit a été détruit.
- Des salmonelles ont été découvertes dans divers échantillons de gluten de maïs provenant de la même charge. Dans d'autres cas, des salmonelles ont aussi été découvertes dans du tourteau de soja ainsi que dans du tourteau de tourne-sol. Suite aux éclaircissements effectués par Agroscope, la part des aliments concernés qui n'avait pas encore été consommée a été détruite. Là aussi, les autorités cantonales ont été informées.

Agroscope a aussi effectué divers éclaircissements suite à des annonces du système européen d'alerte rapide RASFF. Dans la plupart des cas, la marchandise concernée a pu être retournée aux fournisseurs étrangers. Il s'est principalement agi de problèmes de salmonelles, d'OGM et de ndl-PCB.

En plus des éléments cités, les postes douaniers récoltent régulièrement des échantillons de tourteau d'extraction de soja et de gluten de maïs, qui sont analysés spécifiquement quant à la présence d'OGM. Agroscope a contrôlé 64 échantillons de ce type en 2014. Aucune de ces 64 matières premières n'a dépassé la valeur limite pour la déclaration obligatoire (0,9 %). De plus, aucun OGM non-autorisé n'a pu être détecté dans ces échantillons.



Un épi de maïs

Contrôle des substances indésirables

Outre le contrôle des teneurs déclarées – les contrôles de qualité – Agroscope effectue de nombreuses analyses portant sur les substances interdites ou indésirables – contrôles de sécurité. Comme on peut le constater à la lecture du tableau 2, les analyses portant sur les paramètres de sécurité n'ont donné lieu que dans quelques cas isolés à des non-conformités.

Tableau 2: Substances analysées dans les échantillons d'aliments pour animaux de rente en 2014

Paramètres	Nbre d'échantillons	Nombre d'échantillons non-conformes
Aflatoxine	193	2 gluten de maïs et 7 aliments pour vaches laitières, tous du même cas
Déoxynivalénol DON	29	0 (Aucune valeur maximale n'est fixée dans la législation)
Zéaralénone	136	0 (Aucune valeur maximale n'est fixée dans la législation, voir remarque ↗)
Antibiotiques	401	1 aliment pour veaux avec chlortétracycline (→ destruction)
Contaminations en coccidiostat.	10	1 aliment pour porcelets avec narasine (inhomogénéité de la charge)
Dioxines et PCB (*)	62	0
Mélamine	114	0
Métaux lourds • arsenic • mercure • plomb • cadmium	• 46 • 11 • 175 • 175	• 0 • 0 • 0 • 0
Qualité microbiologique • bactéries ou levures • moisissures • salmonelles	• 98 • 97 • 533	• 4 mat. premières et 2 al. pour vaches laitières de qualité amoindrie • 0 (Aucune valeur maximale n'est fixée dans la législation) • 10 (4 gluten de maïs du même cas, 2 tourteaux d'extraction de soja du même cas, 1 tourteau de tournesol et 2 aliments complets pour volaille du même cas ainsi qu'un aliment complémentaire pour veaux sur une exploitation agricole) (→ destruction)
Subst. d'origine animale	318	0
OGM • Matières premières • Aliments composés	• 136 • 255	• 0 • 0
Pesticides	33	1 pelures de cacao, tous les autres échantillons de la charge étant négatifs.
Fluor	8	0
Radioactivité (farine de poisson) (*)	14	0

Paramètres analysés en rapport avec les substances indésirables dans les échantillons d'aliments pour animaux de rente en 2014.

(*) voir le chapitre "Campagnes ciblées" sur la page suivante

Agroscope constate que le nombre des échantillons qui ont donné lieu à des contestations à cause de teneurs trop élevées en substances indésirables ou le nombre d'éclaircissements qui ont dû être effectués à cause de ces cas, a fortement augmenté en 2014. Il serait toutefois certainement exagéré d'évoquer un renversement de tendance suite à ces quelques cas isolés. Cependant, Agroscope a informé la branche par communiqué de presse ainsi que par newsletter afin de susciter la prudence et conseillé aux entreprises de prendre des mesures de contrôle ciblées.

Les cas évoqués dans le tableau 2 ont donné lieu à des contestations avec sanction financière. Des rappels de produits ainsi que le renvoi de la marchandise ou sa destruction ont été exigés dans quelques cas.

↗ Remarque: Comme ce fut déjà le cas au cours des années précédentes, Agroscope constate régulièrement des teneurs élevées en zéaralénone dans les aliments pour vaches laitières et pour bovins, qui proviennent probablement de gluten de maïs contaminé. Comme aucune valeur maximale n'est fixée dans la législation, ces teneurs ne font pas l'objet de contestations. La santé des animaux nourris avec cette marchandise pourrait toutefois être menacée, c'est pourquoi la prudence est de mise!

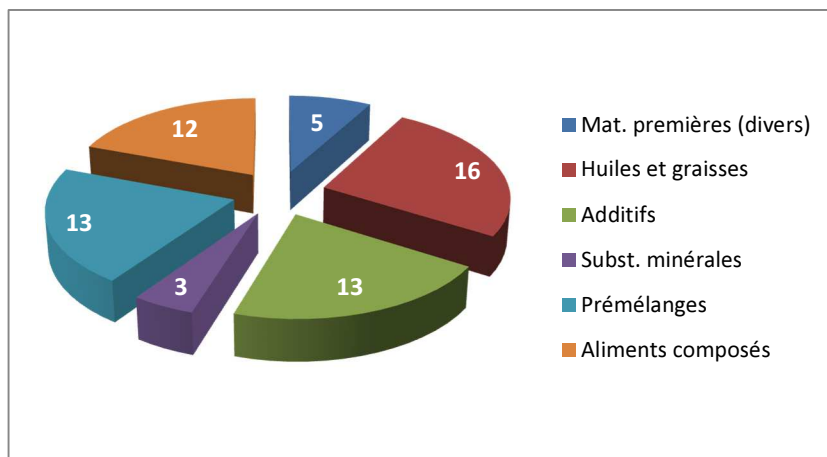
Campagnes ciblées

Agroscope a analysé certains échantillons par rapport à des paramètres de sécurité par le biais de campagnes ciblées. Ce sont:

Dioxines et PCB

Afin d'avoir la meilleure vision d'ensemble possible, Agroscope a analysé 62 échantillons de manière ciblée sur les dioxines et les PCB.

Graphique 7: Contrôle des dioxines et PCB en 2014



Répartition par catégorie des échantillons d'aliments analysés quant aux dioxines et PCB en 2014.

Les analyses ont porté sur 17 congénères de dioxines, 12 dl-PCB et 6 ndl-PCB. Toutes les teneurs analysées se situaient nettement en dessous des valeurs maximales qui figurent dans l'annexe 10 de l'OLALA.

Au vu des investigations et des résultats obtenus, Agroscope conclut que les dioxines et les PCB ne représentent pour l'instant pas de danger dans les aliments pour animaux en Suisse.

Radioactivité dans la farine de poissons

Trois ans après l'accident nucléaire à Fukushima (Japon), Agroscope a effectué une campagne ciblée portant sur la farine de poissons. Les conclusions de 2011, selon lesquelles la farine de poissons pouvait être utilisée sans soucis du point de vue de la radioactivité en tant qu'aliment pour animaux, sont confirmées.

14 échantillons ont été prélevés et analysés dans le cadre de cette campagne et une enquête a été conduite auprès des utilisateurs et des importateurs principaux de farine de poissons.

De manière routinière, six isotopes sont analysés (césium-134, césium-137, iode-131, potassium-40, zinc-65 et cobalt-60). Les teneurs analysées étaient pour les 14 échantillons en-dessous des valeurs de tolérance respectives fixées dans l'ordonnance sur les substances étrangères et composants dans les denrées alimentaires (OSEC, RS 817.021.23) et qui sont aussi valables pour les aliments pour animaux. Toutefois, les teneurs en césium-137 de trois échantillons se situaient à des valeurs proches de la tolérance de 10 Bq/kg, dont deux provenaient du Danemark et une d'Amérique du Sud. L'autorité norvégienne „Norwegian Radiation Protection Authority“ a rapporté en 2010 que les poissons devraient afficher une teneur maximale de 0.5 Bq/kg en césium-137. Agroscope va garder un œil ouvert sur l'évolution de la situation.

Les résultats de l'enquête démontrent que ni les importateurs directs ni d'autres entreprises du secteur de l'alimentation animale ne font analyser la teneur en radionucléides. Des certificats d'analyses sont cependant exigés dans certains cas isolés. Le commerce se fait généralement sur la base de la confiance : Les importateurs directs achètent à leurs fournisseurs qui sont contrôlés dans leur pays d'origine. La plupart des acheteurs suisses font confiance à leur intermédiaire.

Ce résultat doit toutefois être interprété avec retenue, car sur les 103 questionnaires envoyés, environ un quart ne sont pas revenus. La participation à l'enquête est pourtant très réjouissante et Agroscope remercie ceux qui ont retourné le formulaire.

Ambrosie

Agroscope contrôle régulièrement la contamination des mélanges de graines destinés aux oiseaux vivant en liberté par des graines d'ambrosie. Les pollens de l'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*) ont un potentiel allergisant élevé pour l'homme. Etant donné que les graines d'ambrosie dans les aliments pour animaux – en particulier dans les mélanges de graines pour les oiseaux vivant en liberté – ont été identifiées comme possibles vecteurs de cette plante invasive, une inscription correspondante a été ajoutée en 2005 dans l'annexe 10 de l'ordonnance sur le Livre des aliments pour animaux (OLALA) en tant que substance indésirable dans les aliments pour animaux.

Dans le cadre du contrôle officiel des aliments pour animaux, Agroscope a prélevé 30 échantillons d'aliments pour oiseaux de 3 entreprises de production et de 8 entreprises de commercialisation en 2014. 20 produits importés et 10 fabriqués en Suisse ont été analysés à cette occasion. Pour 10 échantillons, il s'agissait de pures graines de tournesol, tandis que les autres étaient des mélanges de diverses graines et céréales. Dans ce contexte, les graines de tournesol sont particulièrement intéressantes, car l'expérience montre que l'on trouve souvent de l'ambrosie sous forme de mauvaises herbes dans ces cultures. Un seul de ces dix échantillons contenait des graines d'ambrosie dans une proportion dépassant le maximum autorisé. La marchandise concernée a été retirée du marché et retournée au fournisseur étranger.

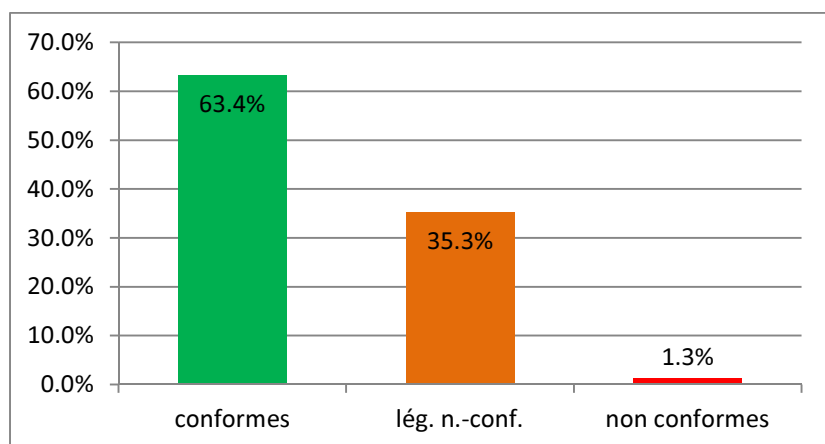
Les 29 échantillons restants étaient exempts de graines d'ambrosie.

Contrôle des aliments pour animaux de compagnie

La proportion d'échantillons avec légères non-conformités est sensiblement plus élevée chez les aliments pour animaux de compagnie que chez les aliments pour animaux de rente. Ceci est dû entre autres au fait que ce secteur comprend beaucoup de produits importés pour lesquels les déclarations ne correspondent pas aux exigences légales suisses ainsi qu'à des teneurs en éléments nutritifs qui outrepassent les tolérances officielles fixées à l'annexe 7 de l'OLALA.

En 2014, Agroscope a prélevé et analysé 153 échantillons de petfood prélevés dans 33 entreprises. Seul un d'entre eux a donné lieu à une contestation avec conséquence financière importante, car il présentait une teneur en ambrosie dépassant largement la valeur maximale autorisée (voir ci-dessus). Suite à l'annonce d'une entreprise, qui a été informée par son fournisseur quant à la suspicion de salmonelles dans de la farine de cheval pour petfood, Agroscope a prélevé et analysé six échantillons de cette marchandise. La contamination ayant été confirmée, le produit a été retourné au fournisseur étranger.

Graphique 8: Contrôle des aliments pour animaux de compagnie en 2014



Résultats des échantillons d'aliments pour animaux de compagnie pour 2014.

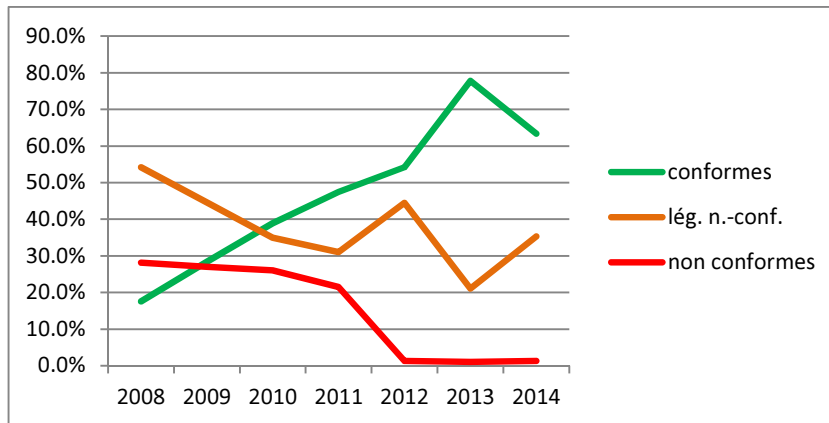
Dans le domaine du petfood, des analyses en rapport avec les substances indésirables ont aussi été effectuées. Les paramètres de contrôle importants sont l'analyse des OGM et la recherche par microscopie de graines d'*Ambrosia artemisiifolia* L., comme expliqué ci-dessus. En 2014, 9 échantillons de petfood ont été analysés quant aux OGM, car la nécessité s'en est fait ressentir en raison de la provenance ou des allégations particulières (« sans OGM »). Tous les échantillons se sont avérés exempts d'OGM.

Un retour sur les huit dernières années permet de constater une tendance très positive à l'amélioration, car la proportion des échantillons conformes a augmenté de moins de 20 % à plus de 60 %. La proportion d'échantillons avec des déclarations non conformes a diminué durant cette même période d'environ 20 points de pourcentage. Le nombre d'échantillons légèrement non

conformes qui ont été sanctionnés à cause de teneurs outrepassant les tolérances, varie entre 20 et 30 % sur ces dernières années et se situait à 32 % en 2014. Il est toutefois difficile de considérer ceci comme une tendance à l'augmentation car cela dépend très fortement de la composition complexe des aliments pour animaux de compagnie.

Les autres produits non conformes ont fait l'objet de contestation avec conséquence financière à cause d'erreurs répétées en matière de déclaration ou de la présence d'allégations thérapeutiques non autorisées.

Graphique 9: Evolution des proportions d'échantillons depuis 2008



Evolution des proportions des échantillons d'aliments pour animaux de compagnie conformes et non conformes 2008 - 2014.

*Chien et chat mangent avec
appétit dans la même assiette*



Agroscope fournit des prestations pour la branche, pour des autorités ainsi que pour le marché international

Autres activités

Contrôle des aliments médicamenteux

Agroscope effectue, en collaboration avec l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic, des contrôles de conformité sur les aliments médicamenteux. Agroscope les contrôle par rapport aux paramètres relatifs à la législation sur les aliments pour animaux, tandis qu'un deuxième échantillon est envoyé à Swissmedic pour analyser la teneur en substances actives (médicament).

Comme la plupart des aliments médicamenteux ne sont fabriqués que sur commande, il est plutôt rare que les inspecteurs d'Agroscope puissent prendre des échantillons de ce type de produits. En 2014, huit aliments médicamenteux ont été contrôlés, dont un seul a fait l'objet de contestation à cause d'une déclaration incorrecte des additifs, tandis qu'aucun échantillon n'a été contesté sur la base du droit thérapeutique.



Allégements douaniers et certificats pour l'exportation

Les aliments pour animaux importés dont la valeur énergétique est négligeable peuvent être dédouanés à un tarif préférentiel. En tant qu'autorité compétente, Agroscope contrôle chaque année de nombreuses demandes d'allégements douaniers (2014 : plus de 250).

Beaucoup d'entreprises suisses doivent fournir un certificat pour l'exportation. En tant qu'autorité de contrôle, Agroscope délivre chaque année plus de 700 de ces documents qui rendent possible ou facilitent le commerce international.

Sur la scène internationale

En raison de l'Accord agricole conclu avec l'Union européenne – qui vise entre autres à atteindre l'équivalence dans le domaine des aliments pour animaux – ainsi qu'au vu du commerce international croissant, Agroscope entretient des contacts étroits avec les autorités de contrôle des aliments pour animaux de France, d'Allemagne et d'Autriche.



Au début décembre 2014, une délégation d'Agroscope a participé aux discussions "D-A-CH" à Grindelwald (CH) avec les collègues allemands et autrichiens.

Ces contacts permettent à Agroscope de s'informer quant aux nouveautés de l'exécution de la législation européenne sur les aliments pour animaux et de leurs conséquences ainsi que de recevoir les réponses à de nombreuses questions concernant l'évaluation d'aliments ou encore l'organisation des activités de contrôle.

Collaboration avec d'autres autorités

Agroscope collabore de manière particulièrement étroite avec l'OFAG, notamment en participant régulièrement à des discussions sur des sujets relevant de la législation. La coordination OFAG-Agroscope est assurée par des séances régulières entre les deux parties.



Dans ce cadre, Agroscope s'est particulièrement engagée en 2014 dans l'examen des guides de bonnes pratiques élaborés par la branche pour le respect des exigences de l'article 44 OSALA (analyse des dangers et maîtrise des points critiques).

Agroscope collabore aussi étroitement avec l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic. En particulier en ce qui concerne la délimitation aliments pour animaux – médicaments vétérinaires, Agroscope traite au cas par cas les produits posant problème avec la section surveillance des marchés de Swissmedic. Dans cette démarche, de nombreux facteurs tels que la composition, l'emballage et la publicité d'accompagnement sont pris en compte afin de décider à quelle législation est soumis le produit.

Si des questions relatives à l'alimentation de sous-produits animaux ou à la sécurité alimentaires doivent être traitées, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) ainsi que les offices vétérinaires cantonaux sont impliqués dans les processus d'Agroscope. Cette dernière entretient aussi de bons contacts avec les autorités cantonales en matière de denrées alimentaires (chimistes cantonaux), car ceux-ci seraient directement concernés dans le cas d'une menace sur la sécurité alimentaire.



Agroscope est accréditée selon la norme ISO 17020 en tant qu'organe d'inspection pour le contrôle officiel des aliments pour animaux.